

REGLEMENT

AVP501 ENDURANCE TRAIL

1 – 9 Septembre 2018

Mise à jour le 13 Août 2018

Les éventuelles modifications seront communiquées sur le site de l'événement.



ORGANISATION

L'Asd Lupi D'Appennino, avec le patronage de la Région Emilia Romagna et la collaboration de Uisp Emilia Romagna et le Parc Interrégional de Sasso Simone e Simoncello, du Parc National des Forêts Casentinesi, les Parcs Régionaux de la Vena del Gesso Romagnola, le Corno alle Scale, les Lacs de Suviana et Brasimone, de l'Alto Appennino Modenese, des Vallées de Cedra et de Parma et du Parc National de l'Appennino Tosco-Emiliano, organisent l'événement sportif appelé

AVP501 Endurance Trail, une course à pied dans un environnement naturel le long du sentier de l'Alta Via dei Parchi, itinéraire touristique sportif créé par la Région Emilia Romagna, au départ de Pennabilli (Rimini) et à l'arrivée à Berceto (Parma).

C'est un parcours d'environ 500 km avec un dénivelé positif d'environ 30000 m, qui traverse, 3 régions, 11 provinces, 33 communes, 93 montagnes, 10 lieux d'intérêt culturel/religieux, 38 villes et centres habités, 14 refuges Apennins, 10 lacs, 40 cols Apennins. 95% du parcours se fait sur des routes non asphaltées, sur des chaussées, des sentiers et des routes forestières.

L'événement se déroule en une seule étape, à vitesse libre limitée par des portes horaires, en régime de semi-autosuffisance considéré comme la capacité d'autonomie personnelle (eau, nourriture et équipement) de voyager d'une base de vie à l'autre.

ALTA VIA DEI PARCHI - ITINÉRAIRE TOURISTIQUE

C'est un itinéraire de montagne à parcourir à pied le long de l'Apennin entre l'Émilie-Romagne, la Toscane et les Marches.

Il traverse deux Parcs nationaux (Foreste Casentinesi et Appennino Tosco Emiliano), cinq régionaux (Cedra – Parma - Alto Modenese - Corno alle Scale - Lacs de Suviana et Brasimone - Vena del Gesso) et un interrégional (Sasso Simone et Simoncello) et permet de découvrir le meilleur de ce que les montagnes des Apennins peuvent offrir. L'itinéraire touristique mesure environ 500 kilomètres de long et est divisé en 27 étapes; relie l'Eremo del Monte Carpegna dans la municipalité de Montecopiolo (Pesaro et Urbino) et la ville de Berceto (Parma).

ALTA VIA DEI PARCHI - PARCOURS DE COURSE

Le parcours de AVP501 Endurance Trail, dans l'édition 2018, suit presque complètement l'itinéraire touristique de l'Alta Via dei Parchi décrit ci-dessus; part de Pennabilli (Rimini) et se termine à Berceto (Parma). Toute modification du parcours touristique est déterminée par des raisons de sécurité ou de logistique. Le parcours sera complètement indiqué par des flèches directionnelles, des bandes avec réflecteurs et des marquages au sol.

PARTICIPATION

Cette course est ouverte à toutes personnes, hommes et femmes, âgés de 18 ans au moment de l'inscription, en possession d'un certificat médical sportif pour activité compétitive d'athlétisme léger. Pour les athlètes étrangers, il est obligatoire d'utiliser le format du certificat qui se trouve sur le site de l'événement. Il n'y a pas de difficultés particulières au niveau de l'alpinisme et d'étapes techniques particulières en haute altitude; Cependant, il est fortement recommandé d'avoir un excellent entraînement sportif et une bonne pratique des courses ultra-trail ou d'endurance sur longue distance dans un environnement de montagne avec d'importantes différences de dénivelé.

Des vêtements appropriés sont nécessaires ainsi qu'être préparé physiquement et mentalement pour faire face et gérer les changements climatiques et les problèmes physiques personnels liés à la fatigue et à l'alimentation.

Pour l'inscription aucun concours de qualification n'est requis ainsi qu'aucune adhésion à des organisations ou fédérations sportives.

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1er mars 2018 et se termineront le 31 juillet 2018. Une limite d'inscription maximale de 200 athlètes est fixée pour assurer le bon déroulement de l'événement. Les organisateurs se réservent également le droit d'augmenter le nombre d'athlètes et de garder les inscriptions ouvertes au-delà de la date limite du 31 juillet 2018. Pour les inscriptions après le 31 juillet, contactez directement l'organisation.

L'organisation se réserve le droit d'accorder des wild cards dépassant le nombre maximum d'athlètes autorisés à sa discrétion exclusive.

FRAIS D'ADHÉSION

Du 1er Mars 2018 au 31 Mars 2018: frais d'inscription 390 Euro.

Du 1er Avril au 31 Mai 2018: frais d'inscription 490 Euro.

Du 1er Juin au 31 Juillet 2018: frais d'inscription 550 Euro.

L'inscription à la compétition sera confirmée directement à l'athlète par l'organisation après avoir reçu le règlement des frais d'adhésion. En s'inscrivant, le participant déclare être au courant de la typologie de l'événement et accepte intégralement ce règlement et la dotation en matériel obligatoire à emporter pendant l'événement.

Les frais d'adhésion comprennent le sac personnel, le dossard de l'événement, le kit de l'événement, l'assistance médicale et l'approvisionnement en nourriture durant le parcours et à l'arrivée, le transport du sac personnel au point de vie suivant après le passage, le chronométrage et le trophée Finisher.



TRANSPORT DES ATHLÈTES AU DÉPART

Un service de navette payant sera fourni de Berceto (Parma) à Pennabilli vendredi 31 août (temps de trajet environ 3h30). Cette contribution forfaitaire (30 euros) aux frais de transport sera à rajouter au tarif de l'événement au moment de la réservation lors de l'inscription. À Pennabilli (Rimini), les athlètes pourront séjourner gratuitement le 31 août au soir dans les locaux mis à disposition par l'organisation (gymnase municipal avec son propre matelas et sac de couchage) ou en auberge ou à l'hôtel ou dans des structures touristiques aux alentours (cette dernière option avec réservation et coût à la charge du participant).

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

En cas d'accident ou de maladie grave, avec certification médicale officielle, jusqu'au 31 juillet 2018 l'athlète peut choisir de transférer l'inscription à l'édition 2019 ou de recevoir un remboursement égal à 70% du montant payé.

En cas d'interruption ou d'annulation de l'événement due aux conditions météorologiques, ou pour toute autre raison indépendante de l'Organisation, aucun remboursement ne sera dû aux participants.

RETRAIT DES DOSSARDS ET DU KIT DE COURSE

Les dossards seront disponibles dans la zone de départ à Pennabilli (Rimini) le vendredi 31 août 2018 de 16h00 à 19h00.

Le départ de l'événement est prévu le 1er septembre 2018 à 9h00.

Le dossard ne sera pas délivré aux athlètes ne possédant pas de certificat médical valide pour la compétition. Au moment du retrait du dossard, une première inspection du matériel obligatoire de l'athlète peut être effectuée.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

L'athlète s'engage à prendre avec lui, pendant toute la durée du parcours, l'équipement obligatoire indiqué ci-dessous transporté personnellement dans le sac à dos. Les commissaires de course pourront vérifier le contenu des sacs à dos au départ et à chaque moment du parcours: le long de l'itinéraire, aux postes de ravitaillements et aux bases de vie.

Le participant est tenu de se soumettre à ces contrôles, sous peine de disqualification.

Obligatoire (sous réserve d'éventuels contrôles le long du chemin) :

Catégorie de chaussure A5 (sentier).

Gourde ou Camel Bag et gobelet personnel ou autre récipient approprié pour boire aux postes de ravitaillements.

Réserve de nourriture et d'eau (minimum 1 litre).

Deux lampes en bon état avec piles de rechange.

Couverture de survie et sifflet.

Veste Imperméable adaptée pour résister à conditions météorologiques difficiles.

Maillot à manches longues.

Téléphone portable avec les numéros de sécurité insérés fournis par l'organisation.

Matériel recommandé :

Vêtements et chaussures de rechange, casquette, foulard, gants, batterie externe pour téléphone portable, lunettes de soleil et crème solaire, de l'argent pour acheter de la nourriture dans les refuges ou dans les passages dans les villages, traces GPS, matériel de premiers soins (bande adhésive, pansement, désinfectant, etc..), matériel pour l'automédication des ampoules et des petites écorchures.

Il est consenti d'utiliser des bâtons.

POSTES DE RAVITAILLEMENT

Le long du parcours seront mis en place des postes de ravitaillements officiels, tout les 10/15 km environ, fournis en boissons et en nourriture à consommer sur place, strictement réservés aux coureurs. Les accompagnateurs ne pourront pas profiter des aliments du ravitaillement destinés aux concurrents.

Si les athlètes souhaitent consommer des boissons particulières non présentes au poste de ravitaillement ou de la nourriture et des plats préparés par le refuge, ceux-ci seront à payer directement au manager du refuge.

Aux postes de ravitaillement, les athlètes devront utiliser le gobelet personnel ou tout autre récipient adapté à l'utilisation, prévu dans le matériel obligatoire, en maintenant un comportement correct et respectueux envers les autres athlètes.



SEMI-AUTOSUFFISANCE

Chaque coureur devra apporter avec lui, au départ de chaque ravitaillement, la quantité d'eau obligatoire et la nourriture qui seront nécessaires pour atteindre le prochain point de ravitaillement.

Tous les postes de ravitaillement officiels sont également des points de contrôle des passages. Le coureur est obligé de s'assurer d'avoir été régulièrement enregistré. Les participants n'ayant pas été pointés seront disqualifiés.

Cependant, l'organisation se réserve le droit d'effectuer d'autres contrôles de transit le long du parcours, en des points non déclarés et loin des postes de ravitaillement et des bases de vie.

ASSISTANCE AUX ATHLÈTES

Une assistance personnelle est accordée aux points de ravitaillement, dans une zone spécifiquement réservée à cet usage et à la discrétion du responsable du poste. Seul un accompagnateur est autorisé, muni d'un laissez-passer fourni par l'organisation, pour chaque coureur c'est le responsable du poste de ravitaillement qui pourra éloigner les accompagnateurs qui perturbent ou gênent le personnel de service ou les autres participants durant le repas ou le repos.

Dans les bases de vie l'assistance peut être fournie par une seule personne, sans matériel spécifique (matériel médical/sanitaire, de massage de physiothérapie). L'Assistant peut accéder à la zone de ravitaillement uniquement en présence de son propre athlète; peut fournir à l'athlète des vêtements et chaussures de rechange, nourriture et/ou compléments alimentaires.

L'assistance de type professionnelle (team, entraîneur professionnel) et l'assistance médicale ou paramédicale sont strictement interdites. Les zones de repos, de douches et d'assistance médicale sont réservées exclusivement et uniquement aux coureurs; dans ces zones, l'accès aux accompagnateurs est interdit. Toute forme d'assistance personnelle (même professionnelle) le long du parcours est interdite, sous peine de disqualification du coureur. Les accompagnateurs sont tenus de respecter les limitations du transit des routes et des zones du parc interdites aux véhicules privés. L'assistance fournie à l'extérieur des postes de ravitaillement en camping-cars, voitures ou de tout autre véhicule est interdite. Les athlètes surpris de bénéficier d'aide en dehors des points autorisés seront disqualifiés.

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement le long du parcours est toléré à proximité des postes de ravitaillement ou des bases de vie. L'accompagnateur ne pourra pas transporter le matériel et le sac à dos du coureur pendant la course, **sous peine de disqualification**.

BASE DE VIE ET REPOS

Le long du parcours seront présentes 7 bases de ravitaillement, zones équipées pour le ravitaillement et le repos des athlètes. Chaque athlète doit s'assurer qu'il dispose, au départ de chaque base de ravitaillement, du matériel obligatoire (y compris la réserve d'eau et de nourriture) requis par le règlement. Dans le cas de demandes d'hébergement dans les refuges et donc en dehors des 7 bases de vie préparées par l'organisation, le refuge pourrait demander à l'athlète des frais pour l'utilisation de la chambre, du linge de lit ou des serviettes. Tout paiement est dû directement au responsable du refuge.

DOSSARD ET PUCES ÉLECTRONIQUES

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sous présentation d'un document d'identité avec photo. Chaque coureur recevra trois dossards: un à porter toujours visible sur la poitrine ou le ventre, un autre à attacher au sac à dos et un troisième à appliquer au sac avec les vêtements personnels à déposer à la base de vie.

Avant le départ, un pointage sera effectué parmi les coureurs présents au départ. Au passage de chaque poste de contrôle (postes de ravitaillement et bases de vie) et à l'arrivée, le coureur doit s'assurer d'être régulièrement enregistré par les commissaires du parcours.

Le dossard est le pass nécessaire pour accéder aux services uniquement pour les concurrents: zones de ravitaillement, assistance médicale, bases de vie, douches, dépôt de sacs, transport, etc.

SACS DES COUREURS

A la distribution du dossard il sera remis à chaque concurrent un sac personnel, fourni par l'organisation, pour son matériel de compétition et un numéro d'identification du dossard à appliquer. Ce sac devra être remis à l'organisation avant le départ et sera **transporté d'une base de vie à l'autre durant la compétition**. Il n'est pas recommandé de mettre des objets fragiles ou précieux dans le sac. En cas de retrait d'un coureur dans une zone située entre deux bases de vie, son sac sera ramené à la base de vie successive à la zone de retrait.



L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les objets perdus ou endommagés pendant le transport. Le sac sera délivré à l'entrée de la base de vie et uniquement au coureur avec le même numéro de dossard du sac; l'athlète devra le remettre personnellement aux organisateurs à la sortie de la base de vie et ne pourra pas le déléguer par leur éventuel accompagnateur.

Au départ de Pennabilli (Rn), il sera possible de remettre à l'organisation un deuxième sac personnel qui sera transporté directement à l'arrivée à Berceto (Pr) et remis à l'athlète à la fin du parcours.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

À chaque base de vie, il y aura des postes de secours avec ambulance, médecin et infirmière.

Les postes de secours seront équipés pour servir toutes les personnes en cas de péril, avec les moyens propres de l'organisation ou à travers des organismes habilités.

Les médecins officiels seront en mesure d'arrêter les concurrents jugés à ne pas être en condition de continuer la course. Les secouristes sont habilités à évacuer avec tous les moyens de leur convenance les coureurs jugés en péril.

Un coureur qui fera appel à un médecin ou à un secouriste se soumettra à tous les effets à son autorité et s'engagera à respecter ses décisions. Les médecins et le personnel sanitaire situés le long du parcours garantiront une assistance uniquement en cas de problèmes médicaux/sanitaire majeurs.

Chaque coureur devra s'assurer d'avoir avec soi le matériel nécessaire à l'automédication des pieds et de petites écorchures qui ne nécessitent pas d'intervention d'un médecin.

Les traversées de routes ouvertes à la circulation de véhicules ne seront pas surveillées. Les concurrents sont tenus à prêter attention à la circulation sous leur entière responsabilité, dans le respect des règles du code de la route.

BARRIERES HORAIRES ET MISE HORS COURSE

Le délai pour terminer la course est fixé à 200 heures, soit 8 jours et 8 heures, du samedi 1er septembre 2018 à 9 heures au dimanche 9 septembre 2018 à 17 heures. Cette limite de temps est calculée pour une distance moyenne de 2,5 km/h. A l'entrée de chaque base de vie, le passage horaire sera vérifié. L'athlète devra obligatoirement quitter la base de vie dans le délai fixé dans le tableau des passages.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de suspendre la course en cours ou de modifier les barrières horaires.

Il est prévu une équipe « balaie » qui suivra le dernier athlète durant toute la course.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment l'itinéraire ou l'emplacement des postes de secours et de ravitaillement et les barrières horaires, afin de favoriser les concurrents ou pour des raisons logistiques et météorologiques.

En cas de mauvais temps et de risque pour les athlètes, le départ peut également être reporté de vingt-quatre heures au maximum, au-delà duquel la course sera annulée.

ABANDON DU PARCOURS

En cas d'abandon sur un poste de ravitaillement ou d'une base de vie, sur sa propre décision ou par celle du médecin officiel, l'athlète informera le personnel de contrôle; en cas d'abandon du parcours le long du parcours, le concurrent doit informer obligatoirement l'organisation par le téléphone mobile et rejoindre le point de contrôle le plus proche et communiquer personnellement son abandon aux responsables de l'organisation. Tout coureur qui abandonnerait la course sans le communiquer immédiatement, déclenchant la mise en place des recherches de la part du personnel de secours, **devra prendre en charge tous les frais qui en découlent**. En cas d'abandon sur un poste de ravitaillement, le coureur sera accompagné par les moyens de l'organisation à la base de vie suivante, où il pourra récupérer son sac personnel. A partir de la base de vie, le plus tôt possible, conformément aux besoins des autres athlètes présents, avec la disponibilité des ressources et du personnel de l'organisation et selon les besoins primaires de l'événement en cours, l'athlète sera accompagné au lieu le plus proche afin de trouver les transports en commun ou trains pour le retour.

RÈGLES ET DISQUALIFICATION

Sur le parcours seront présents des commissaires de course autorisés à effectuer des contrôles et à vérifier le respect des règles par les coureurs et obligés d'en informer la Direction de course.

En cas d'absence, totale ou partielle, du matériel obligatoire de sécurité, l'athlète sera disqualifié: chaussures de trail catégorie A5, deux lampes fonctionnantes avec des piles de rechange, couverture thermique, veste imperméable, maillot à manches longues et un téléphone mobile.



Alta Via dei Parchi

La disqualification de l'événement est prévue sous refus du contrôle matériel, en cas de manque d'éléments du matériel obligatoire, omission de secours d'autres athlètes en difficulté, d'abandon de déchets, de manque du dossard, de passage au point de contrôle au-delà du temps limite, de manque du passage au point de contrôle, de coupure volontaire du parcours pour en tirer profit, d'aide de personnes externes à la course et des accompagnateurs, à pied ou en véhicules de transport, échange ou passage de dossard avec d'autres personnes, comportement offensant et incorrect envers le personnel du parcours et de l'organisation, de refus de se soumettre au contrôle du personnel médical. Les irrégularités constatées par des images vidéo reçues par l'organisation même après la course, pourront entraîner une disqualification ou des pénalités. Les réclamations devront être soumises au Jury du parcours uniquement par écrit et signées, avec une caution de 100,00 €. Le Jury est composé du directeur de course, du responsable de la sécurité, du responsable du parcours, des responsables de zone. Le Jury décidera dans les délais nécessaires pour effectuer les vérifications appropriées au cas. Les décisions prises sont sans appel.

CARNET DE ROUTE ET CARTES GPS

La description du parcours est publiée sur le site Web de l'événement. En vue de proposer aux athlètes le meilleur itinéraire possible, certains changements seront possibles jusqu'au 31 juillet 2018. Tout changement d'itinéraire qui modifiera sensiblement la longueur ou la durée du parcours sera communiqué aux inscrits via les pages du site internet ou de la page Facebook de l'événement. Sur le site internet www.avp501.com pourront être téléchargées le tracé définitif du parcours, le tableau des passages prévus et les barrières horaires.

ASSURANCE

L'organisation ouvrira une assurance responsabilité civile pour toute la durée de l'événement. La participation est sous l'entière responsabilité des concurrents, qui renoncent à tout recours contre les organisateurs en cas de dommage dû à leur comportement de course et aux autres conséquences qui pourraient découler de l'événement.

Au moment de l'inscription on-line, le coureur souscrit une décharge de responsabilité et de prise de conscience sur la typologie, la difficulté et sur le matériel obligatoire de l'événement.

Il est conseillé à chaque coureur de souscrire, auprès d'une compagnie de leur propre choix, d'une assurance personnelle contre les accidents.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La course traverse des zones de parcs nationaux et régionaux et des zones montagneuses sur le sentier touristique. Par respect pour l'environnement et autres utilisateurs des sentiers, les athlètes s'engagent à protéger des aires naturelles traversés en évitant absolument de jeter des déchets sur le parcours. Les participants doivent conserver l'emballage et les déchets et les jeter dans les poubelles à disposition sur chaque poste de ravitaillement ou dans les traversées de village. Afin de réduire l'impact sur l'environnement, à chaque poste de ravitaillement les verres ne seront pas fournis; chaque concurrent doit apporter avec lui un verre ou une gourde personnelle à remplir aux postes de ravitaillement.

Les athlètes doivent également suivre les sentiers balisés, sans les couper ni traverser les prés, les cultures et les propriétés privées. En cas de traversées de villages ou de zones habitées avec des routes ouvertes à la circulation, il est recommandé de suivre le tracé du parcours, les indications du personnel responsable et le maximum de prudence personnelle.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

La conclusion du parcours AVP501 dans le temps limite des 200 heures donnera l'accès au classement final.

Aucun prix en argent ne sera attribué mais chaque coureur recevra un prix de «Finisher».

Un classement général sera établi pour les hommes et les femmes et un classement pour la catégorie Over50 masculine et féminine.

La Direction du parcours, pour des raisons de sécurité ou d'organisation, peut apporter des modifications au parcours avant et pendant le déroulement de l'événement, qui peuvent impliquer tous ou une partie des concurrents. Telles circonstances ne seront pas prises en compte aux fins du classement général qui sera établi exclusivement sur la base de l'heure d'arrivée à l'arrivée à Berceto.

Les 5 premiers qualifiés homme et femme de la catégorie générale ainsi que les premiers 3 Over50 recevront une récompense. Les prix de catégorie ne peuvent être cumulés aux prix déjà attribués. La remise des prix aura lieu dimanche 9 septembre dans la zone d'arrivée à Berceto (Pr) après l'arrivée du dernier concurrent et pas avant 17h00.

DROITS À L'IMAGE

Les concurrents qui renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme ils renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de leur image.